

CULTURE
EN DRACÉNIÉ
PROVENCE
VERDON

Conservatoire Dracénie Provence Verdon

agglomération

Musique/Théâtre/Danse

Règlement des études



DRACÉNIÉ
PROVENCE VERDON
agglomération

Version février 2023

Présentation

Le Conservatoire Dracénie Provence Verdon agglomération, fort d'un réseau multi-sites sur l'ensemble de son territoire, offre un enseignement artistique de proximité, spécialisé dans la musique, le théâtre et la danse classique.

Son rôle, ses missions et organisation pédagogique s'inscrivent dans le cadre des textes du Ministère de la Culture (Schéma national d'orientation pédagogique, Charte de l'enseignement artistique spécialisé).

Les missions du Conservatoire se définissent ainsi :

- sensibiliser le jeune public à la pratique de la musique, du théâtre et de la danse
- favoriser l'accès d'un public le plus large possible aux pratiques artistiques sous de multiples formes et sans préjuger de l'orientation future des élèves, qu'elle soit professionnelle, en amateur ou encore en mélomane averti.
- permettre l'accès à un enseignement supérieur aux élèves qui en manifestent le souhait et les capacités

En conformité avec les textes précités, la formation artistique que propose le Conservatoire fait une large place aux pratiques collectives et projets transversaux.

Le Conservatoire propose une programmation riche tout au long de l'année, élaborée avec les professeurs et les élèves, accessible à tous, encourageant ainsi l'ouverture, la curiosité d'esprit et l'accès à un répertoire le plus large possible.

Le règlement des études définit le contenu et l'organisation de l'enseignement dispensé au Conservatoire d'agglomération.

SOMMAIRE

Conservatoire 7 Sites.....	2
Disciplines enseignées.....	3
La Musique.....	5
• Parcours selon la méthode d'apprentissage Suzuki.....	6
• Parcours de Sensibilisation à la Musique.....	7
• Le Coursus d'études musicales diplômant du 1 ^{er} au 3 ^{ème} cycle.....	9
• CURSUS Allégé.....	13
• CURSUS Jazz.....	14
• CURSUS Musiques Actuelles Amplifiées (MAA).....	16
• Parcours Adolescents et Adultes (PA).....	18
• Parcours Personnalisé.....	19
Le Théâtre.....	21
• Parcours de sensibilisation au Théâtre.....	22
• Théâtre – Coursus.....	23
• Parcours Adultes (PA).....	25
La Danse Classique.....	27
• Parcours de sensibilisation à la Danse.....	28
• Danse – Coursus.....	29

Conservatoire Dracénie Provence Verdon agglomération – 7 sites

Contact téléphonique **unique** au : **04 83 08 30 34**
 Email : **conservatoire.agglomeration@dracenie.com**

Le Conservatoire Dracénie Provence Verdon agglomération est un réseau multi-sites sur l'ensemble de son territoire : **Callas, Draguignan, Le Muy, Lorgues, Salernes, Trans en Provence, Vidauban**, ce qui rend l'enseignement artistique plus cohérent et plus accessible pour chacun, tout en mettant en œuvre des objectifs et des méthodes partagés.

Sites	Adresses
Callas	Les résidences de Callas
Draguignan	Pôle Culturel Chabran 660 Boulevard John Fitzgerald Kennedy
Le Muy	Bâtiment « La minoterie » - 1 ^{er} étage RN7
Lorgues	Centre Culturel 1 Bd de la République
Salernes	30 rue Jean-Jacques Rousseau
Trans en Provence	Hôtel de Ville
Vidauban	Ecole Henri Michel Boulevard des Vallons

Disciplines enseignées au Conservatoire

Départements	Disciplines
Cordes	Violon
	Alto
	Violoncelle
	Contrebasse
Vents	Flûte traversière
	Hautbois
	Clarinette
	Saxophone
	Trompette
	Trombone
	Tuba
Polyphoniques	Piano
	Guitare
	Harpe
	Accordéon
	Orgue
Voix	Chant lyrique
	Chant variétés
	Chorales
Musiques Amplifiées	Guitare électrique
	Guitare basse
	Batterie
Musique traditionnelle	Galoubet&tambourin
Formation musicale	Eveil – Initiation – Formation musicale
	Chorales
Pratiques collectives	Orchestre à cordes
	Orchestre d'harmonie
	Chorales
	Ensembles instrumentaux
	Batucada
	Musique de chambre
	Ateliers jazz
	Ateliers MMA
Art dramatique	Théâtre
Art chorégraphique	Danse classique

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 083-248300493-20230403-C_2023_058-DE

La Musique...

« La Musique est une loi morale. Elle donne une âme à l'univers, des ailes à la pensée, un essor à l'imagination, un charme à la tristesse, de la gaieté et de la vie à toute chose. Elle est l'essence de l'harmonie, qu'elle rétablit et élève vers tout ce qui est bon, juste et beau, dont elle est, bien qu'invisible la forme éblouissante, passionnante, éternelle ». Platon

Parcours selon la méthode d'apprentissage Suzuki

Niveau scolaire de référence : Moyenne-section (maternelle) à CP

Disciplines concernées : violon, violoncelle

Objectifs pédagogiques :

Les élèves du parcours Suzuki apprennent à jouer de la musique avant de savoir la déchiffrer, tout comme les enfants apprennent à parler avant de savoir lire.

A défaut de partition, la pédagogie Suzuki repose sur la capacité de l'enfant à mémoriser, mais également sur sa capacité d'écoute : aussi l'écoute régulière des morceaux que l'enfant interprète (ou interprétera) fait partie intégrante de son apprentissage.

La pédagogie Suzuki repose également sur une grande implication des parents, tout au moins pendant les premières années. Ceux-ci participent aux cours et sont le relais du professeur auprès de l'enfant pour l'aider à progresser.

L'apprentissage selon la méthode Suzuki implique la participation obligatoire à deux modules :

- un cours individuel d'instrument d'une durée de 20 minutes
- un cours collectif d'une durée de 45 minutes (5 à 10 personnes)

Ces cours (individuel et collectif) se déroulent en présence des parents de l'élève.

A l'issue de ce parcours selon la méthode d'apprentissage Suzuki, l'élève peut intégrer le cursus classique en Cycle 1 (niveau scolaire de référence : CE1) avec l'orchestre à cordes 1^{er} cycle comme pratique collective.

Remarque : le lien avec la pédagogie Suzuki sera toutefois poursuivi au sein de leur cours individuel d'instrument et la possibilité de maintenir leur participation au cours de groupe Suzuki.

Parcours de Sensibilisation à la

L'Eveil musical (GS maternelle) et l'Initiation musicale (CP) sont proposés aux enfants qui s'intéressent à la musique.

Les séances sont hebdomadaires et accessibles à tous dans la limite des places disponibles.

Ce parcours constitue une étape de sensibilisation et d'éveil permettant une approche ludique individuelle et collective à la pratique artistique.

Ce parcours de sensibilisation ne constitue pas un passage obligatoire pour l'entrée en Cours musical et les deux niveaux sont indépendants l'un de l'autre (possibilité de commencer à partir de l'Initiation).

Musique - Eveil

Niveau scolaire de référence : Grande Section de maternelle

Durée : 1 an

Durée séance : cours collectif hebdomadaire de 45 minutes

Objectif pédagogique :

Au cours de ces séances, les enfants abordent la musique de façon ludique et sous toutes ses formes : découverte du rythme, du corps, du chant, de l'audition ainsi que la diversité des instruments. Ils sont encouragés à venir les découvrir lors des nombreux événements organisés par le Conservatoire.

Musique - Initiation

Niveau scolaire de référence : CP

Durée : 1 an

L'Initiation musicale comprend 2 modules obligatoires* :

- un cours collectif de Formation musicale d'une durée de 45 minutes
- une initiation musicale à l'instrument d'une durée de 30 minutes sous la forme de deux formules :

- formule 1 : l'élève a fait le choix d'un instrument et fera le même toute l'année (Pas de changement possible en cours d'année et créneau horaire fixe).

- formule 2 : l'enfant hésite entre plusieurs instruments et un parcours sera organisé sur les 5 périodes de l'année pour les lui faire découvrir (Attention jours et horaires modifiables selon les disciplines).

****sous réserve des places disponibles***

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 083-248300493-20230403-C_2023_058-DE

Le Coursus d'études musicales diplômant d

L'inscription en Coursus d'études musicales diplômant est possible à partir du CE1.

La limite d'âge maximale pour intégrer un cursus d'études musicales diplômant est fixée à 15 ans (avant l'entrée au lycée).

A partir du lycée, un Parcours Ado-Adultes est proposé aux élèves débutants.

Le Coursus d'études musicales est structuré en 3 cycles, d'une durée de 3 à 5 ans et correspondant chacun à un niveau de formation reconnu.

Chacun de ces cycles comprend 3 modules obligatoires :

- un cours collectif de Formation musicale d'une durée de 1 heure 15 à 1 heure 30
- un cours individuel d'instrument d'une durée de 30 à 45 minutes
- une pratique collective d'une durée de 30 minutes à 1 heure 30

L'inscription au cursus d'études musicales diplômant nécessite donc une présence hebdomadaire de 2h15 à 3h45 en plus de l'organisation du travail personnel nécessaire à toute progression.

Des auditions et évaluations de fin d'année font partie intégrante du cursus d'études et la présence des élèves à ces manifestations est également obligatoire.

Les élèves sont aussi encouragés à participer aux nombreux spectacles publics et master class organisés par le Conservatoire d'Agglomération.

Suivi de l'élève et validation des cycles :

Tout au long du cursus d'apprentissage, la progression de l'élève est suivie par ses professeurs et formalisée par l'envoi aux familles de deux bulletins semestriels.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par un examen de fin de cycle et soumis à l'appréciation du jury ; la validation totale du cycle est soumise à la validation de l'ensemble des 3 modules obligatoires.

Cycle 1

Niveau scolaire de référence : CE1

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques du Cycle 1

- construction des bases de la pratique et de la culture musicale autour de la discipline instrumentale
- premières approches techniques et sensorielles du langage musical
- mise en œuvre des fondamentaux de la pratique individuelle et collective
- sensibilisation aux richesses du répertoire musical

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours collectif de Formation musicale d'une durée de 1 heure 15 à 1 heure 30
- un cours individuel d'instrument d'une durée de 30 minutes
- une pratique collective d'une durée de 30 minutes à 1 heure 30

Le suivi du Cycle 1 nécessite donc une présence hebdomadaire minimum de 2h15 en 3 modules en plus de l'organisation du travail personnel nécessaire à toute progression.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu qui peut prendre la forme d'une audition ou d'une évaluation de fin d'année pour laquelle la présence de l'élève est également obligatoire.

Validation du premier cycle par l'obtention :

- Formation musicale : examen de fin de cycle
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle (entre la 3^{ème} et la 5^{ème} année)
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

La validation du Cycle 1 donne lieu à un Certificat d'Initiation Musicale

Remarques :

La première année du Cycle 1 est une année probatoire. Si, à l'issue de cette première année, l'équipe pédagogique constate un manque d'assiduité ou d'investissement de la part de l'élève, il pourra être mis fin aux études musicales.

Au cours du cycle, l'élève peut bénéficier d'une année de Coursus allégé (exemption de la pratique collective durant un an) : cf. cursus allégé

Cycle 2

Le cycle 2 est ouvert **uniquement aux élèves ayant validé leur cycle 1, sur attestation ou test d'entrée** pour les élèves extérieurs à l'établissement.

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques du Cycle 2

- affiner l'apprentissage de la musique, sensibiliser l'écoute mélodique et harmonique
- consolider les connaissances musicales
- acquérir les méthodes de travail personnel qui vont conduire à l'autonomie
- développer la culture musicale

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours collectif de Formation musicale d'une durée de 1 heure 30
- un cours individuel d'instrument d'une durée de 45 minutes
- une pratique collective d'une durée de 1 heure 30 à 2 heures

Le suivi du Cycle 2 nécessite donc une présence hebdomadaire minimum de 3h45 en 3 modules en plus de l'organisation du travail personnel nécessaire à toute progression.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu qui peut prendre la forme d'une audition ou d'une évaluation de fin d'année pour laquelle la présence de l'élève est également obligatoire.

Validation du cycle 2 par l'obtention :

- Formation musicale : examen de fin de cycle
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle (entre la 3^{ème} et la 5^{ème} année)
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

La validation du Cycle 2 donne lieu à un Brevet d'Etudes Musicales (BEM)

Remarque :

Au cours du cycle, l'élève peut bénéficier d'une année de Coursus allégé (exemption de la pratique collective ou de la Formation musicale durant un an) : cf. cursus allégé

Cycle 3

Le cycle 3 est ouvert uniquement aux élèves ayant validé leur cycle 2, sur attestation ou test d'entrée pour les élèves extérieurs à l'établissement.

Durée du cycle : 2 à 4 ans

Objectifs pédagogiques du Cycle 3

- acquérir les compétences et la maîtrise nécessaires pour poursuivre une pratique musicale en amateur de haut niveau
- construire son projet artistique
- développer sa culture musicale de façon à devenir un musicien et spectateur averti
- pouvoir assurer certaines responsabilités artistiques au sein de formations amateurs
- s'inscrire dans une démarche d'expérience et de découverte artistiques nouvelles

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours collectif de Formation musicale d'une durée de 1 heure 30 à 3 heures
- un cours individuel d'instrument d'une durée de 45 à 60 minutes
- une pratique collective d'une durée de 1 heure 30 à 2 heures

Le suivi du Cycle 3 nécessite donc une présence hebdomadaire minimum de 3h45 en 3 modules, en plus de l'organisation du travail personnel nécessaire à toute progression.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu qui peut prendre la forme d'une audition ou d'une évaluation de fin d'année pour laquelle la présence de l'élève est également obligatoire.

Validation du cycle 3 par l'obtention :

- Formation musicale : examen de fin de cycle
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

La validation du Cycle 3 donne lieu à un Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

A l'issue de ce CEM, l'enseignement initial se termine au Conservatoire, les élèves peuvent alors soit se diriger vers un parcours individualisé non diplômant (cf. parcours personnalisé), soit poursuivre leurs études musicales en Cycle à Orientation Professionnelle (non dispensé au Conservatoire DPVA).

CURSUS Allégé

Le cursus allégé s'adresse uniquement aux élèves inscrits dans le cursus diplômant et souhaitant, pour une année scolaire, alléger leur emploi du temps :

- uniquement sur la pratique collective en cycle 1
- sur la pratique collective OU la Formation musicale en cycles 2 et 3 (maintien de 2 modules obligatoires au minimum)

Ce cursus allégé permet à l'élève de rester administrativement inscrit en cursus et de continuer à bénéficier des mêmes conditions :

- rester prioritaire sur les inscriptions
- temps de cours individuel d'instrument correspondant au niveau (cycle)
- tarification idem cursus
- l'élève reste soumis au contrôle continu qui peut prendre la forme d'une audition ou d'une évaluation de fin d'année pour laquelle la présence de l'élève est également obligatoire.

Il peut passer l'examen de fin de cycle de sa discipline instrumentale entre la 3^{ème} et 5^{ème} année.

Conditions :

- en faire la demande auprès de la Scolarité lors de la réinscription.
- limité à une année par cycle

La demande de Cursus allégé peut toutefois être sollicitée à la rentrée ou en cours d'année si l'élève se trouve en difficulté de se maintenir en cursus.

CURSUS Jazz

Le Coursus Jazz s'adresse :

- aux élèves du Coursus classique toutes disciplines, ayant acquis un certain niveau instrumental ou vocal (2^{ème} cycle recommandé)
- aux élèves du Coursus MAA
- aux adolescents /adultes ayant validé le PA4

Age limite d'inscription en Coursus Jazz : 18 ans

Le cursus est structuré en 2 cycles de 3 à 5 ans

La première année dans le cursus Jazz/MA est une année probatoire. Si, à l'issue de cette première année, l'équipe pédagogique constate un manque d'assiduité ou d'investissement de la part de l'élève, il pourra être mis fin aux études musicales.

Objectifs pédagogiques

- constitution des bases de pratique et de culture
- construction de la motivation et de la méthode
- mise en place de repères musicaux (tempo, rythme, polyrythmie, mélodie, intervalles, harmonie, structure) et culturels, travaux d'écoute
- acquisition d'un savoir-faire technique minimum du matériel (branchements, réglages, etc...)
- appropriation d'un langage musical et acquisition des bases d'une pratique autonome
- capacité à tenir sa place dans une pratique collective / un groupe

Jazz-Cycle 1

Niveau scolaire de référence : à partir de la classe de 6^{ème}

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours de FM (cours FM traditionnel ou possibilité d'intégrer le cours FM Ado/adultes-dès la 6°)
- un cours individuel d'instrument de 30 minutes
- une pratique collective d'une durée de 1h à 1h30

Validation du cycle 1 par l'obtention :

- Formation musicale : examen de fin de cycle / attestation AA4 du parcours ado/adultes
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

Jazz-Cycle 2

Niveau musical de référence : le cycle 2 est ouvert uniquement aux élèves ayant validé leur cycle 1 Jazz/MA ou en cursus traditionnel / attestation niveau PA4 pour les lycéens et adultes

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours de Formation Musicale
- un cours individuel d'instrument de 45 minutes
- une pratique collective d'une durée de 1h à 2h

Validation du cycle 2 par l'obtention :

- Formation musicale : examen / attestation niveau
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

A l'issue du cycle 2, les élèves peuvent poursuivre leur pratique au sein des pratiques collectives ou ateliers (selon les places disponibles), voire solliciter un parcours personnalisé.

CURSUS Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)

Le Coursus Musiques Actuelles Amplifiées s'adresse aux élèves débutants attirés par ce répertoire (à partir de la 6^{ème})

Disciplines concernées : chant variétés, guitare électrique, guitare basse, batterie

Age limite d'inscription en Coursus MAA : 18 ans

Le Coursus Musiques Actuelles Amplifiées est structuré en 2 cycles de 3 à 5 ans

La première année dans le Coursus MAA est une année probatoire. Si, à l'issue de cette première année, l'équipe pédagogique constate un manque d'assiduité ou d'investissement de la part de l'élève, il pourra être mis fin aux études musicales.

Objectifs pédagogiques :

- constitution des bases de pratique et de culture
- construction de la motivation et de la méthode
- mise en place de repères musicaux (tempo, rythme, polyrythmie, mélodie, intervalles, harmonie, structure) et culturels, travaux d'écoute
- acquisition d'un savoir-faire technique minimum du matériel (branchements, réglages, etc...)
- appropriation d'un langage musical et acquisition des bases d'une pratique autonome
- capacité à tenir sa place dans une pratique collective / un groupe

MAA-Cycle 1

Niveau scolaire de référence : à partir de la classe de 6^{ème}

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours de FM (cours FM traditionnel ou possibilité d'intégrer le cours FM Ado/adultes-dès la 6°)
- un cours individuel d'instrument de 30 minutes
- une pratique collective d'une durée de 1h à 1h30

Validation du cycle 1 par l'obtention :

- Formation musicale : examen de fin de cycle / attestation AA4 du parcours ado/adultes
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

MAA-Cycle 2

Niveau musical de référence : le cycle 2 est ouvert uniquement aux élèves ayant validé leur cycle 1 en Coursus MAA ou en Coursus classique / attestation niveau PA4 pour les lycéens et adultes

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend 3 modules obligatoires :

- un cours de Formation Musicale
- un cours individuel d'instrument de 45 minutes
- une pratique collective d'une durée de 1h à 2h

Validation du cycle 2 par l'obtention :

- Formation musicale : examen / attestation niveau
- Discipline instrumentale : examen de fin de cycle
- Pratique collective : validation à l'assiduité d'un minimum de 3 années

A l'issue du cycle 2, les élèves peuvent poursuivre leur pratique au sein des pratiques collectives ou ateliers (selon les places disponibles), voire solliciter un parcours personnalisé

Parcours Adolescents et Adultes (PA)

Ce parcours s'adresse aux adolescents (à partir du lycée) et adultes **débutants**.

Il a pour objectif d'accompagner et soutenir la pratique en amateur sur le territoire.

Il permet d'accéder à :

- à un cours de Formation Musicale : niveau A1 à A4 (suivi obligatoire jusqu'à validation du niveau A4)
- à un cours individuel d'instrument de 30 minutes en fonction des places disponibles et dans la limite de 4 années maximum
- aux pratiques collectives proposées par le Conservatoire en fonction du niveau (soumis à l'appréciation du professeur) et des places disponibles.

Remarques :

- *L'admission en parcours PA est déterminée à chaque rentrée en fonction des places disponibles et décision du Conseil de Suivi et d'Orientation à la rentrée de septembre*
- *le cours individuel d'instrument n'est pas garanti d'une année sur l'autre mais possibilité de maintenir la participation aux pratiques collectives et ceci, même au-delà des 4 ans en fonction du niveau et des places disponibles.*

A l'issue de ces 4 années, les élèves peuvent éventuellement solliciter le Parcours Personnalisé (cf. Parcours Personnalisé).

Parcours Personnalisé (PP)

Le parcours personnalisé s'adresse :

1- aux élèves qui ne peuvent ou ne souhaitent plus suivre le cursus diplômant

- **conditions** : avoir suivi le cursus diplômant jusqu'au cycle 2-2^{ème} année (FM et instrument)

2- aux élèves des sites (Callas, Le Muy, Lorgues, Salernes, Vidauban) ne proposant pas les niveaux FM ou pratiques collectives correspondantes

3- aux enfants en situation de troubles d'apprentissage (TA) ou de handicap sans condition d'âge.

- **conditions** : avoir suivi le cursus diplômant en C1-1^{ère} année / attestation médicale justificative

4- aux jeunes amateurs et adultes ayant achevé le Parcours Ado-Adultes ou de niveau au moins équivalent.

- **conditions** : avoir et atteint le niveau PA4 du Parcours Adolescents et Adultes (FM et instrument)

Le parcours personnalisé permet à ces élèves de poursuivre pendant un an, renouvelable sous conditions, la pratique de leur instrument.

Le temps de cours est limité à 30 minutes et peut, ou non, s'accompagner de la Formation musicale ou de la pratique collective.

Conditions :

- en faire la demande auprès de la Scolarité lors de la réinscription avec une lettre de motivation

Remarques :

- *L'admission en parcours personnalisé est déterminée à chaque rentrée en fonction des places disponibles et décision du Conseil de Suivi et d'Orientation à la rentrée de septembre.*

- *A noter que les demandes de Parcours Personnalisé sont attribuées chaque année en fonction des places disponibles*

A l'issue de cette année, l'élève peut solliciter la réintégration en Cursus ou le renouvellement d'un an de PP, demandes soumises au Conseil de Suivi et d'Orientation

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 083-248300493-20230403-C_2023_058-DE

Le Théâtre...

La pratique du théâtre, c'est se confronter à soi, aux autres, aux textes, aux auteurs, aux différents personnages et à la scène, le plus sérieusement possible ... mais sans se prendre au sérieux !

Mises en valeur, les différences de chacun apportent richesse et plaisir de jouer ensemble ...

La pratique théâtrale au sein du Conservatoire d'agglomération de la Dracénie est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes, quel que soit son lieu de résidence.

Tout au long de son parcours au sein du Conservatoire d'agglomération et quel que soit son cursus, chaque élève à la possibilité, avec l'accord de son professeur, de participer aux spectacles théâtraux ou interdisciplinaires (en collaboration avec les départements de musique ou de danse).

Des auditions et évaluations de fin d'année font partie intégrante du cursus d'études et la présence des élèves à ces manifestations est indispensable

Les élèves sont aussi encouragés à participer aux nombreux spectacles publics et master class organisés par le Conservatoire d'Agglomération.

Suivi de l'élève et validation des cycles :

Tout au long du cursus d'apprentissage, la progression de l'élève est suivie par ses professeurs et formalisée par l'envoi aux familles de deux bulletins semestriels.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu, formalisé par des évaluations techniques et appréciation de son jeu théâtral sur scène.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par un examen de fin de cycle et soumis à l'appréciation du jury

Parcours de Sensibilisation au Théâtre

Théâtre – Eveil

Niveau scolaire de référence : CE1

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Ce parcours comprend :

- un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1 heure

Objectifs pédagogiques

- sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant
- développement de sa disponibilité corporelle et sensorielle (concentration et attention, perception, écoute de soi et des autres)
- perception, découverte et structuration de l'espace et du temps par/dans une pratique ludique

Théâtre –Initiation

Niveaux scolaires de référence : CE2-CM2

Durée du cycle : 1 à 3 ans

Il comprend :

- un cours collectif d'une durée de 1 heure 30

Objectifs pédagogiques

- renforcement des objectifs pédagogiques des années d'Eveil
- développement de la curiosité de l'élève à travers la découverte du monde du théâtre : décors, costumes, participation à la mise en scène

Théâtre - Coursus

Théâtre – Cycle 1

Niveau scolaire de référence : à partir de la 6^{ème}

Durée du cycle : 2 à 4 ans

Il comprend :

- un cours collectif d'une durée de 2 heures

Objectifs pédagogiques

- acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- confrontation aux exigences du travail en groupe
- découverte des exigences du « corps » théâtral

Théâtre – Cycle 2

Niveau scolaire de référence : à partir du lycée

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend :

- un cours collectif d'une durée de 2 heures

Objectifs pédagogiques

- acquérir les bases d'une culture théâtrale
- privilégier le travail d'interprétation
- renforcer le travail sur les costumes, les accessoires, le décor et la mise en scène

Les +

Pendant les Cycles 2 et 3, une classe « Master » est proposée aux élèves souhaitant approfondir la culture théâtrale.

Objectif bac : les classes « Master » ont la possibilité de participer à des ateliers d'analyse dramaturgique et littéraire des textes de théâtre.

Théâtre – Cycle 3

Age de référence : à partir du lycée

Durée du cycle : 1 à 3 ans

Il comprend :

- un cours collectif d'une durée de 3 heures

Objectifs pédagogiques

- renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière d'ateliers d'écriture, de contes, etc.
- apport supplémentaire d'une autre discipline : danse, musique, art vocal, etc.

Les +

Pendant les Cycles 2 et 3, une classe « Master » est proposée aux élèves souhaitant approfondir la culture théâtrale.

Ateliers consacrés à la préparation de l'épreuve orale de l'option facultative du baccalauréat

Objectif bac : les classes « Master » ont la possibilité de participer à des ateliers d'analyse dramaturgique et littéraire des textes de théâtre.

Théâtre – Classe « Master »

Niveau scolaire de référence : à partir du lycée

Durée du cycle : 1 à 3 ans

La classe « Master » comprend :

- un cours collectif d'une durée de 3 heures

Objectifs pédagogiques

- travail sur l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques par la lecture d'œuvres de tous genres
- renforcer le travail sur le jeu dramatique et la tragédie
- approche de la scénographie et réalisation d'une œuvre « forte »

Objectif bac

Les classes « Master » ont la possibilité de participer à des ateliers d'analyse dramaturgique et littéraire des textes de théâtre.

Théâtre – Parcours adultes amateurs

Ce parcours est ouvert à toute personne qui le souhaite avec peu ou pas d'expérience de pratique théâtrale.

Age de référence : à partir de 19 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Le parcours adultes amateurs comprend :

- un cours collectif d'une durée de 2 heures

Objectifs pédagogiques

- travail sur la confiance en soi, l'élocution, le sens de l' « à propos » et l'imagination par l'improvisation

- exercices d'entraînement au jeu théâtral et à un travail de plateau avec présentation de deux spectacles différents par an.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 083-248300493-20230403-C_2023_058-DE

La danse classique...

La danse classique et sa descendance néoclassique est un art chorégraphique complet dont l'enseignement se transmet grâce à une fantastique codification de sa technique.

C'est une discipline formatrice à plus d'un titre car elle permet un très grand développement physique, en mobilisant et en déliant les articulations. Elle conduit à la plus grande virtuosité tout en modulant son interprétation en finesse et subtilité.

Elle satisfait également à une esthétique du « beau » en mettant en corrélation la rigueur de sa technique avec l'expression artistique inhérente au sens du mouvement.

Base de beaucoup d'autres esthétiques de danse, elle permet d'aborder les quatre éléments que sont : l'espace, le rythme, le temps et la verticalité.

Parcours de Sensibilisation à la Danse

Danse - Eveil

Niveau scolaire de référence : Grande section de maternelle

Durée : 1 an

Ce parcours comprend :

- un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h

Objectifs pédagogiques

- éveil du corps par le mouvement et découverte de soi, de l'espace, de la musique et des autres
- découverte des essentiels communs aux 3 répertoires : classique, contemporain et jazz
- développement de la curiosité et de l'imaginaire de l'enfant

Danse - Initiation

Niveaux scolaires de référence : CP

Durée : 1 an

Ce parcours comprend :

- un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h

Objectifs pédagogiques

- découverte de la sensibilité artistique et de la créativité à travers les éléments fondateurs de la danse
- développement du sens rythmique, de la mémoire, de la coordination
- approche d'une structuration corporelle

Danse - Coursus

Le cursus de danse est structuré en 2 cycles, chaque cycle ayant une durée moyenne de 3 à 5 ans.

Les spectacles, projets transversaux et évaluations font partie intégrante du cursus d'études et la présence des élèves à ces manifestations est indispensable.

Les élèves sont aussi encouragés à participer aux nombreux spectacles et concerts publics organisés par le Conservatoire d'Agglomération.

Danse – Cycle 1

Niveau scolaire de référence : à partir du CE1

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend :

- Cycle 1-1^{ère} et 1-2^{ème} année : 2 cours collectifs d'1h15
- Cycle 1-3^{ème} année : 2 cours collectifs d'1h30
- Cycle 1-4^{ème} année : 2 cours collectifs d'1h30 + 1 cours collectif d'1h

Objectifs pédagogiques

- approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- prise de conscience du mouvement dansé, de sa relation avec le rythme, l'espace, l'énergie de la musique
- acquisition des éléments techniques de base
- découverte des œuvres chorégraphiques

Validation du cycle 1 :

Tout au long du cursus d'apprentissage, la progression de l'élève est suivie par son professeur et formalisée par l'envoi aux familles de deux bulletins semestriels.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par un examen de fin de cycle et soumis à l'appréciation d'un jury extérieur.

Danse – Cycle 2

Niveau scolaire de référence : à partir de la 5^{ème}

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Il comprend :

- 3 cours collectifs d'1h30

Objectifs pédagogiques

- développement de la technique (pointes, batterie) et de l'expression artistique
- initiation à l'endurance et développement de la capacité à s'autoévaluer
- prise de conscience de la danse comme langage artistique
- familiarisation avec les œuvres chorégraphiques

Validation du cycle 2 :

Tout au long du cursus d'apprentissage, la progression de l'élève est suivie par son professeur et formalisée par l'envoi aux familles de deux bulletins semestriels.

A l'intérieur du cycle, l'élève est soumis au contrôle continu.

L'obtention du cycle 2 est soumise à un examen au cours duquel l'élève présentera une variation du répertoire classique reconnue par le Ministère de la Culture et une variation libre. Cette épreuve est soumise à l'appréciation d'un jury extérieur.